

# JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES RETRAITES DE L'ÉTAT

17 novembre 2016



## Le RAFP est un régime institué dans le cadre de la réforme des retraites de 2003, opérationnel depuis 2005.

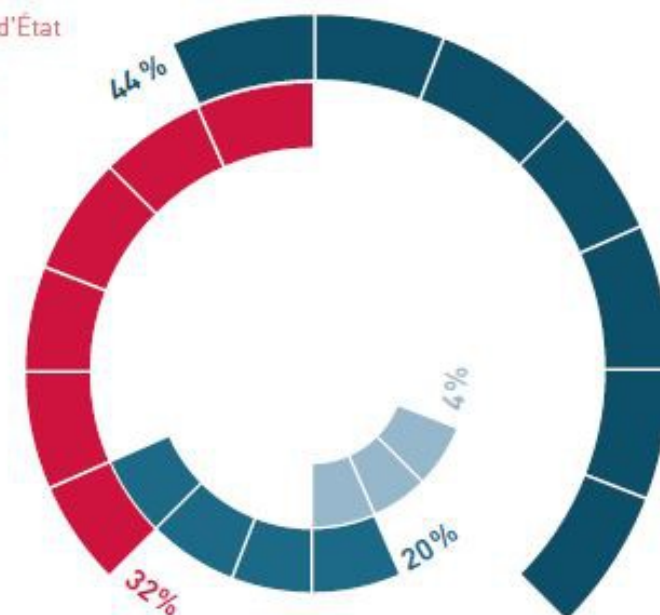
C'est un fonds de pension public original, obligatoire, par points, institué au bénéfice des fonctionnaires de l'Etat (civils et militaires), territoriaux, hospitaliers, ainsi que des magistrats.

Il permet le versement d'une prestation additionnelle, en sus de la pension principale, prenant en compte les primes, indemnités, heures supplémentaires et avantages en nature.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES COTISANTS PAR FONCTION PUBLIQUE

Source — Gestionnaire Administratif au 31/12/15

- 44% Fonction publique d'État
- 32% Fonction publique territoriale
- 20% Fonction publique hospitalière
- 4% Autres



**4,5 millions de bénéficiaires**  
**45 000 employeurs**

## Une gouvernance impliquée

### Le conseil d'administration de l'ERAFP est composé de :

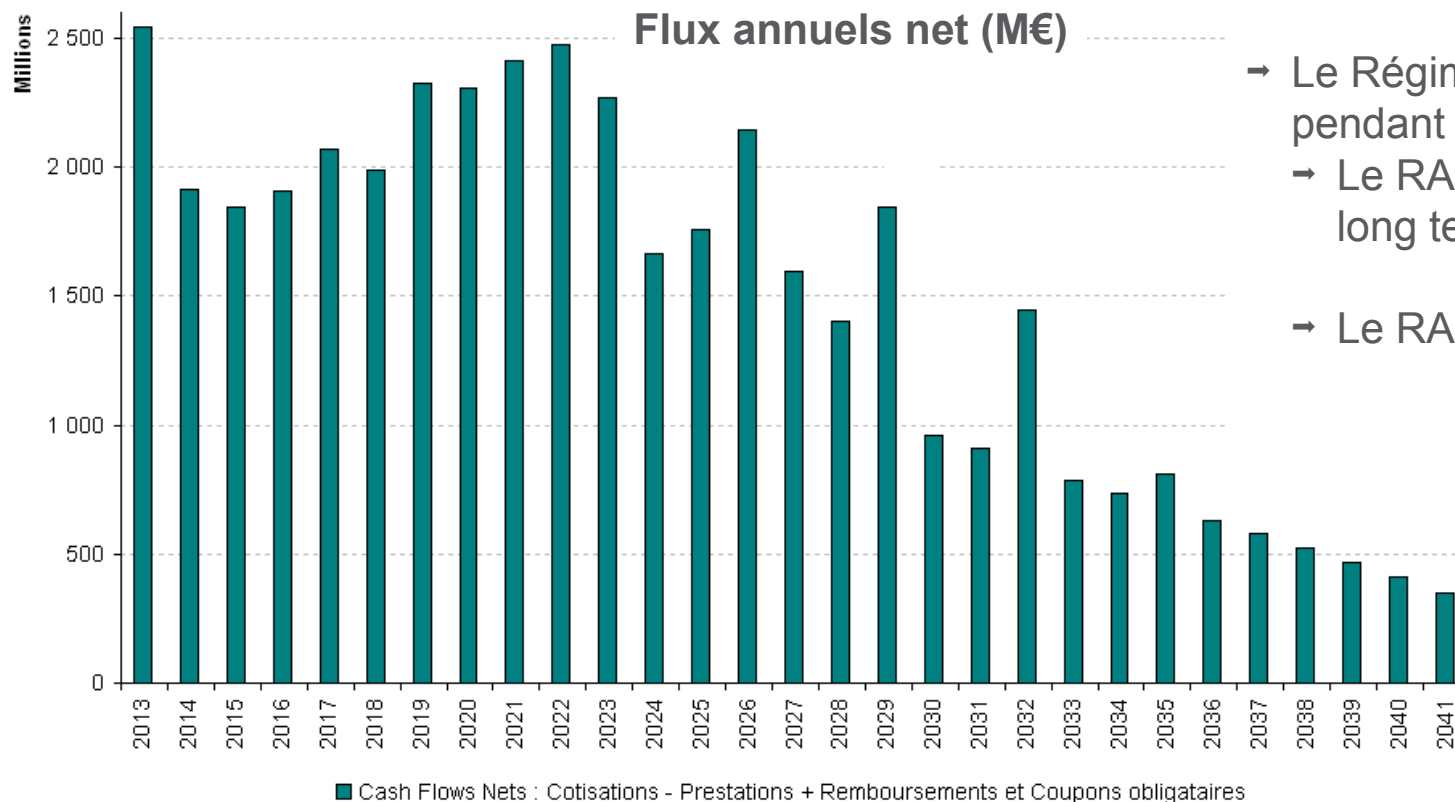
- 8 représentants des bénéficiaires, désignés par les organisations syndicales,
- 8 représentants des employeurs, issus des trois fonctions publiques,
- 3 personnalités qualifiées

### Trois principes guident depuis l'origine l'action du conseil d'administration :

- **L'équité intergénérationnelle** entre les bénéficiaires du Régime (une seule valeur d'acquisition et une seule valeur de service du point sont fixées chaque année par le conseil d'administration)
- L'ambition de **préserver sur le long terme le pouvoir d'achat** de la retraite additionnelle
- **Une politique d'investissement socialement responsable** originale et ambitieuse, qui fait de l'ERAFP l'un des premiers investisseurs institutionnels ISR en Europe

## L'ERAFP est par nature un investisseur de long terme

- Le RAFP reçoit 1,8 Md€ de cotisations par an
  - Les *cash flows* nets positifs resteront supérieurs à 2 Md€ par an pendant près de 10 ans,
  - Le RAFP n'a pas de contrainte de liquidité pour les deux prochaines décennies.



- Le Régime peut porter ses actifs pendant une très longue période
  - Le RAFP pense naturellement à long terme,
  - Le RAFP investit à long terme.

## **Un régime de retraite préfinancé doit couvrir ses engagements**

- **pouvoir payer avec les actifs dans lesquels il a investi la dernière prestation due au dernier bénéficiaire**
- **être prudent dans le choix du taux d'actualisation de ses engagements pour ne promettre que ce qui est « tenable »**

**En résumé : le souci de l'équité intergénérationnelle doit présider aux choix de gestion**

## **Le devoir fiduciaire des administrateurs est d'assurer un équilibre équitable entre les intérêts des retraités actuels et ceux des cotisants**

- **Les revalorisations des droits doivent être cohérentes avec ce que l'actif peut dégager**
- **Les investissements doivent prendre en compte les risques que font peser des évolutions comme le changement climatique**

Les deux risques majeurs auxquels est confronté un tel régime :

1. L'augmentation de l'espérance de vie :

→ **Le coût de la rente s'accroît**

2. La baisse de rendement des actifs (par exemple, persistance de taux obligataires historiquement très bas) :

→ **Le taux d'actualisation baisse et l'effort de provisionnement augmente**

En 2016, le taux de couverture du Régime menaçait de passer en dessous de 100%

→ **Le RAFP vient de « retarifer ».**

On fait payer le juste prix (*i.e.* celui qui permet de respecter l'équité intergénérationnelle).

## Responsable pour gérer son passif, le RAFP l'est aussi pour investir

- La volonté de promouvoir une politique 100% ISR
- Le souci de la mettre en œuvre de manière réaliste en adoptant une approche dite *best in class*

## Le conseil d'administration a pris plusieurs engagements forts pour la gestion financière du Régime :

- Placer l'intégralité des actifs de manière socialement responsable (novembre 2005)
- Adopter une charte relative à l'ISR (mars 2006)
- Rédiger et administrer les évolutions d'un référentiel sur mesure de notation extra-financière
- Publier un rapport annuel ISR (mars 2009)
- Promouvoir les principes d'une politique d'engagement (mars 2012)

L'ERAFP est engagé dans des initiatives favorisant la concertation entre investisseurs et la recherche en matière d'ISR.

A ce titre, il est signataire des **Principles for Responsible Investment de l'ONU (PRI)**

**Avec 100% de placements ISR, l'ERAFP se positionne au premier rang des investisseurs institutionnels français ISR**



## Le RAFP est un fonds de pension public :

- qui a placé **l'équité entre les générations** au cœur de sa gouvernance,
- qui va devenir **un des plus gros investisseurs de long terme** de France (100Md€ à pleine charge),
- qui promeut **l'investissement ISR** et est en passe de devenir une référence

## Le RAFP peut aussi s'inscrire dans le cadre de la réflexion sur la réforme des retraites, en proposant l'exemple:

- d'un régime en points dont **la gouvernance** accorde une grande place aux partenaires sociaux qui exercent leurs responsabilités avec une grande implication ;
- d'un régime qui dès sa création a intégré **le souci d'assurer son équilibre** en choisissant de maintenir un rendement faible compatible avec l'espérance de vie des bénéficiaires de ses bénéficiaires ;
- d'un régime qui pourrait évoluer pour contribuer à **un meilleur taux de remplacement pour les fonctionnaires.**

Pour en savoir davantage :

[www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)